****

**Déclaration liminaire - UNSA EDUCATION**

**Comité Technique Académique du 21 mars 2014**

Monsieur le Recteur,

Mesdames et messieurs les membres du comité technique académique,

L'UNSA ÉDUCATION ne peut accepter que **les personnels administratifs** soient les grands oubliés dans les créations de postes pour l'année 2014. Cette décision ministérielle donne l'impression que les effectifs seraient suffisants pour assumer l'administration de l’Éducation Nationale, ce qui n'est absolument pas le cas ! Les charges professionnelles de nos collègues, tant dans les services académiques que dans les EPLE, sont encore par trop considérables au regard du nombre d'emplois et de leur répartition.
La souffrance au travail est donc réelle chez nombre de personnels administratifs, particulièrement chez certains adjoints-gestionnaires. Aussi, nous demandons à l'autorité académique et à Monsieur le Recteur de bien vouloir prendre acte de notre insatisfaction sur ce sujet et d'en informer nos très hautes autorités ministérielles."

Concernant **les services sociaux**, tout d’abord **en faveur des élèves** : La création de 100 postes d’assistants de service social en deux ans (**2 X 0,50 dans l’académie pour cette rentrée**) est un engagement significatif du ministère de l'Éducation nationale dans l’attente du plan de rattrapage triennal que nous réclamons dans le cadre de groupes ministériels « métiers ».

Le plan « éducation prioritaire » prévoit quant à lui des postes d’assistantes ou d’assistants de service social « en plus » dans 100 *REP+* (3 REP + dans notre académie) et leur intervention dans le primaire dès la rentrée 2014. Qu’en sera-t-il dans notre académie ?

Les 50 postes créés pour la rentrée 2014 ne peuvent mathématiquement suffire à satisfaire cette ambition qui nécessiterait à elle seule la création de 350 postes d’assistants de service social à l’horizon 2015.

Nous demandons que le déploiement du plan éducation prioritaire dans les académies:

* ne détourne pas les moyens attribués au service social sur les seules zones d’éducation prioritaire sans pour autant satisfaire l’ensemble des besoins qui y seraient repérés.
* ne délaisse pas les zones rurales isolées ou tout autre secteur nécessitant aussi une intervention de service social ;

Si l'intervention en primaire peut trouver tout son intérêt en termes de prévention, dans le cadre de la refondation, il n'est pas possible de l'envisager à moyens constants. En fonction des moyens attribués, les missions et les modalités d'interventions spécifiques resteraient à préciser.

**Le service social des personnels** reste par ailleurs le grand oublié de la politique sociale du MEN. Dans le cadre de la politique sociale et de santé en faveur des personnels, le MEN devrait programmer des moyens pour conforter les missions du service social spécialisé du travail et sa gouvernance. Le taux actuel de prise en charge est en moyenne de 5000 personnels par assistante ou assistant de service social (sans compter les retraités) alors que le taux de prise en charge est de 2500 dans les autres ministères.

Concernant **la rémunération des fonctionnaires**, pour l’UNSA Fonction publique, l’urgence est de répondre à la question salariale, de sortir du blocage.

L’attente des personnels, en ce domaine est forte et il ne faudrait pas voir dans l’échec prévisible du mouvement du 18 mars lancé par d’autres que l’UNSA un désintérêt des personnels sur cette question. Mais quand la question du pouvoir d’achat devient criante, s’engager dans une grève fourre-tout fait réfléchir. Conformément aux accords de Bercy de 2008, des négo­cia­tions doi­vent s’ouvrir, sans délai, et ce, indé­pen­dam­ment de la réforme du statut, des grilles et des rému­né­ra­tions qui relève d’une négo­cia­tion sur le long terme.

Pour l'UNSA Fonction publique il y a bien deux chantiers à séparer :

* ce qui concerne l'architecture de la Fonction publique et, par voie de conséquence, la construction des grilles indiciaires et des rémunérations;
* ce qui concerne l'évolution de la valeur du point d'indice, le point à traiter en urgence.

Pour ce qui est des **mutations nationales des enseignants du premier degré**, après plusieurs années de détérioration, on note une bien timide amélioration. 23,09% des collègues sont satisfaits, alors qu’ils étaient 21,29% en 2013. Pas de quoi se réjouir puisqu’il s’agit là du deuxième plus mauvais taux de ces dernières années.

Le problème de la mobilité des enseignants du premier degré demeure entier. Aujourd’hui, suite à ce mouvement, ce sont encore plus de 3100 personnels en situation de rapprochement de conjoint qui n’ont pas obtenu satisfaction. Ce blocage de la mobilité géographique, qui plonge les enseignants des écoles et leurs familles dans un profond désarroi, doit cesser. Dans le cas contraire, leurs conditions de vie au travail ne pourront que se détériorer.

Au-delà du barème, c’est la question des capacités d’accueil des départements qui est posée. La DGRH devra porter toute son attention sur une cartographie précise des calibrages départementaux de professeurs stagiaires afin de permettre une plus grande mobilité des titulaires.

Dans le Bas-Rhin : **sur 76 demandes de départ, 35 obtiennent satisfaction. Sur 185 demandes d’entrée, 28 seulement obtiennent satisfaction.**

La campagne d’ineat-exeat va commencer, on peut s’attendre à plus d’une centaine de demandes d’ineat pour le Bas-Rhin. Monsieur le Recteur, nous demandons la transparence et l’équité sur le traitement des demandes et d’avoir de réelles discussions sur les critères. Nous avons besoin de connaître au plus vite les règles du jeu afin qu’en tant que représentants des personnels nous puissions mettre quelques gouttes d’huile d’humanité dans les rouages administratifs quelques peu grippés.

Merci